



Comment mon mari peut il faire pour voir son fils

Par Visiteur

Mon mari est separé de sa premiere femme celle ci refuse qu'il voit son fils. Elle monte le petit contre son pere, le dénigre.aucune discussion est possible elle ne veut pas. elle est hysterique, mechante, n'accepte pas leur rupture. Elle se sert de son fils pour faire du mal à son pere. Il veut aller devant le juge mais ne le fait pas il a peur qu'elle s'en prenne au petit non pas par laviolence physique mais plutot psychologique. Que doit il faire?

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Quel age a cet enfant?

Il n'y a aucune crainte à avoir en saisissant le juge. Cela permettrait de fixer les choses et poser un droit de garde et de visite.

Cordialement

Par Visiteur

L'enfant à 7 ans

Par Visiteur

Bonjour Madame

Je vous prie d'accepter mes excuses pour le retard mais nous avons eu des soucis informatiques.

Le mieux serait vraiment de saisir le JAF afin que celui ci fixe le droit de garde et le droit de visite.

Juridiquement la mère de l'enfant ne peut empêcher le père de voir son fils mais dans l'immédiat étant donné que ces modalités non pas été fixées le dépôt de plainte pour non représentation d'enfant ne sera pas recevable.

Bien cordialement